

Les Alpes, autre Europe sans union

Depuis vingt ans, la convention pour la protection du massif n'est pas appliquée, faute de volonté politique.

Par **ÉLIANE PATRIARCA**

Sur les cartes satellites, c'est une évidence : la chaîne alpine enjambe huit pays, faisant fi des frontières. Mais politiquement, c'est une autre affaire. Au bout de vingt ans d'existence, la Convention alpine, le traité de protection et de développement durable du massif, a du mal à faire exister cette unité territoriale. Alors qu'on s'appête à fêter l'anniversaire de cet organe de gouvernance internationale, il n'a toujours pas de visibilité.

ÉCOSYSTÈME. Pourtant, la démarche dans laquelle se sont engagés en 1991 les huit Etats alpins – Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovaquie, Suisse – ainsi que l'Union européenne, est audacieuse. Elle repose sur le constat que la chaîne des Alpes, avec ses 190 000 km², ses 14 millions d'habitants, ses glaciers et vallées, ses 30 000 espèces animales et 13 000 végétales, forme une unité naturelle, économique et humaine. Un écosystème fragile, confronté à des exigences contradictoires de tourisme – 120 millions de visiteurs par an –, transport, travail, logement qui appellent une politique commune. «*La Convention alpine est aussi à replacer dans le contexte des années 90, les plus fertiles dans le domaine de la protection de l'environnement, celles qui ont abouti en 1992 à Rio à l'adoption des conventions Climat et Biodiversité*», complète Marco Onida, secrétaire général de la Convention alpine.

ANALYSE

Pour «*harmoniser intérêts économiques et exigences écologiques*», les parties contractantes se sont engagées «*dans le respect des principes de précaution, du pollueur payeur et de coopération, à assurer une politique globale de préservation et de protection*». Depuis, les Carpates ont adopté leur convention en 2003 et d'autres régions montagneuses (Caucase, Andes...) observent l'expérience avec intérêt. Pourtant, le bilan s'avère en deçà des ambitions initiales.

Le traité a généré huit protocoles : aménagement du territoire, agriculture de montagne, protection de la nature, forêts de montagne, tourisme, sols, énergie, transports. Comme le protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre, ces textes sont

La Confédération helvétique craint tout ce qui menace sa souveraineté et redoute une mise sous cloche des Alpes.

juridiquement contraignants. Mais seuls cinq pays, dont la France, ont ratifié tous les protocoles. L'Union européenne et Monaco ne l'ont fait que pour quelques-uns, la Suisse et l'Italie aucun. La Confédération helvétique craint tout ce qui menace sa souveraineté et redoute une mise sous cloche des Alpes au détriment de l'économie. L'Italie se méfie d'un texte qu'elle perçoit comme trop contraignant. Quant à la France, elle traîne les pieds considérant que sa loi montagne suffit bien mais a néanmoins été motrice dans la création du

réseau alpin des espaces protégés. Selon Alexandre Mignotte, le directeur France de la Commission internationale pour la protection des Alpes (Cipra), l'ONG qui est à l'origine de l'élaboration de la Convention, «*la grande faiblesse du traité, c'est d'être un texte "top-down", adopté par les Etats mais concernant les collectivités régionales. Or, les régions ne se l'approprient pas.*» En outre, l'arc alpin dessine des territoires qui ne correspondent à aucun découpage administratif : en France dans les régions concernées, Rhône-Alpes et Paca, la montagne n'est qu'une petite partie du territoire.

OURS. En fait, la Convention fonctionne quand on s'en sert. «*L'Autriche en est le meilleur exemple*», estime Marco Onida. C'est le pays leader dans sa mise en œuvre. La Cour constitutionnelle a considéré que le texte était directement applicable en droit autrichien, «*ce qui a permis par exemple de limiter l'expansion de domaines de ski au Tyrol, ou d'interdire de nouveaux projets routiers*».

La Convention alpine joue aussi un rôle essentiel dans le transfert de connaissances. Elle a inspiré le réseau de chercheurs spécialistes des Alpes (Iscar), ainsi qu'Alliance dans les Alpes, ou encore Alparc, pour les espaces protégés des Alpes. Avec des échanges fructueux : le lobby des chasseurs suisses a découvert comment, en Italie, on concilie la présence du loup et de l'ours, avec pastoralisme et tourisme.

L'efficacité de la Convention dépend de la volonté politique des pays alpins et de Bruxelles. A eux de décider si ce que la Cipra qualifie de «*tentative la plus concrète faite en Europe pour mettre en œuvre un concept de développement soutenable dans une région vaste et multilingue*» a un avenir. ◀

LA VIA ALPINA

Directement inspirée par la Convention alpine, la Via alpina est un réseau de sentiers de randonnées pédestres qui relie Menton à Trieste, sur plus de 5 000 km et 342 étapes journalières. Via-alpina.org



L'arc alpin, vu par satellite, en janvier. Signée en 1991, la Convention est



La Mer de glace, près de Chamonix, dans les années 40 et en 2003.

REPÈRES



Les Alpes se caractérisent par une diversité biologique et de paysages très importante influencée par des facteurs géologiques, morphologiques et climatiques, mais également par une longue exploitation de plus de mille ans par l'homme.

14 millions

C'est le nombre de personnes habitant l'Arc alpin qui couvre 190 912 km², englobe huit pays, près de cent régions et environ 6 200 communes.



chargée de la protection et du développement durable de la chaîne. PHOTO NASA



D'ici soixante ans, les glaciers de moins de 3 000 m d'altitude auront disparu. PHOTO JEAN-PIERRE CLATOT, AFP

Sur la pollution, les risques naturels, l'énergie ou les paysages, des initiatives aboutissent.

Le développement en mode collectivités

«**L**a meilleure définition de la Convention alpine, selon son secrétaire général, Marco Onida, c'est ce que font les différentes collectivités locales sur place.» Zoom sur quatre actions inspirées par le Plan d'adaptation au changement climatique, adopté en 2009 par les huit pays signataires de la convention.

A Chamonix, le Tram-Train

Au pied du Mont-Blanc, le réchauffement du climat est tangible. Même si la Mer de glace reste le deuxième plus grand glacier des Alpes, elle a perdu 80 mètres d'épaisseur depuis vingt ans, et depuis 2003, son front recule de 30 mètres par an. Les glaciers fondent à vue d'œil et les températures augmentent ici plus vite qu'ailleurs : la hausse des températures, en quatre-vingts ans, a été de 1,5 °C, alors qu'au niveau mondial, on enregistre une augmentation de 0,8 °C. Les climatologues prévoient d'ici à 2100 un réchauffement de 4 °C à Chamonix contre 2 °C au niveau mondial. Une menace pour cette vallée qui vit depuis deux cent cinquante ans du tourisme alpin. La communauté de communes qui regroupe Servoz, Les Houches, Chamonix et Vallorcine s'est donc lancée dans un plan d'anticipation du réchauffement.

Premier objectif, explique Corinne Saltzmann, responsable du projet : «Diminuer les émissions de gaz à effet de serre», particulièrement importantes dans cette vallée soumise à d'importants flux de circulation. Pour favoriser les transports collectifs, les 15 000 habitants des quatre communes – ainsi que les habitants des résidences secondaires – peuvent désormais circuler gratuitement sur la ligne de chemin de fer qui relie Saint-Gervais à Martigny en Suisse. Avec un train par heure aujourd'hui, mais une cadence qui passera à deux fin 2013 et à trois l'année suivante.

Le Val d'Aoste ausculte le permafrost

De l'autre côté du Mont-Blanc, sur la Pointe Helbronner, à 3 482 mètres au-dessus de Courmayeur, les chercheurs de l'Agence régionale pour l'environnement (Arpa) du Val d'Aoste inspectent leurs dispositifs de surveillance des glaciers.

La principale étude porte sur le permafrost, c'est-à-dire la partie du sol ou de la roche dont la température reste infé-

rieure à 0 °C durant au moins deux années consécutives. «Longtemps après les éboulements survenus durant la canicule de 2003, la glace vive apparaissait à nu, explique Paolo Pogliotti. Alors on a fait l'hypothèse d'une relation entre dégradation du permafrost sous l'influence du réchauffement et instabilité croissante des parois de haute montagne.» Sept glaciers ont été équipés par l'Arpa de capteurs de température, installés à différentes profondeurs dans la roche, dans le cadre d'un programme européen qui regroupe quatorze laboratoires de recherche (Autriche, Allemagne, Suisse, Italie et France). «Cette coopération nous a permis d'aboutir cette année à la première cartographie des zones de permafrost dans l'arc alpin, indique Eduardo Cremonese. Un outil essentiel pour l'évaluation des risques naturels et leur prévention.»

Brigue l'énergétique

Pittoresque bourgade du Valais en Suisse, Brigue a été nommée Ville des Alpes en 2008 pour son implication dans la mise en œuvre de la convention. Elle vise à l'autarcie énergétique d'ici à 2035, et met en place un réseau d'énergie géothermique destiné à se substituer entièrement au pétrole. Brigue fait également tout pour que les touristes adeptes de randonnée ou d'alpinisme puissent se déplacer sans voiture. De juin à septembre, les touristes peuvent louer dans toutes les villes et stations de montagne entre Interlaken et Brigue un véhicule électrique pour 70 euros la journée. Pour explorer la montagne sans bruit et sans émissions de carbone.

Vent, qu'elle est verte la vallée

Il fait bon randonner près de Vent, village du Tyrol autrichien. A 1 900 mètres d'altitude, entouré de pâturages, surplombé de glaciers, il n'abrite que des constructions de type traditionnel. Aucun bâtiment disgracieux, aucun télésiège ne balafre le paysage. Vent appartient au réseau des «villages d'alpinistes». Inspiré par le protocole tourisme de la Convention alpine et lancé en 2005 par le Club alpin autrichien, avec le soutien du ministère du Tourisme et de la Commission européenne, ce label distingue les villages qui ont refusé le tourisme de masse et privilégient la fidélité à leur histoire alpine, l'agriculture de montagne, la beauté des paysages...

É.Pa.

ORGANIGRAMME DE LA CONVENTION

Le secrétariat permanent est à Innsbruck (Autriche), avec une antenne à Bolzano (Italie).

L'instance politique est la Conférence alpine, composée des ministres de l'Environnement.

L'organe exécutif est le Comité permanent, qui réunit de hauts fonctionnaires des pays alpins.

2°C

C'est la hausse de température enregistrée ces cent vingt dernières années dans les Alpes soit deux fois plus que la moyenne mondiale. Elle devrait encore augmenter de 2°C lors des quarante prochaines années.

ALPINS ÉNERGIVORES

La consommation énergétique par habitant dans les Alpes est d'environ 10 % supérieure à la moyenne européenne. Si ces ménages consomment plus que les autres, cela est essentiellement imputable au chauffage domestique.

TOURISTES MOTORISÉS

Environ 84 % des déplacements liés aux vacances se font en véhicule particulier. Or, avec une contribution de plus de 93%, le trafic routier motorisé est le principal responsable des émissions de gaz à effet de serre imputables aux transports.